

MARCHE N°23PI03
INTERVENTIONS DE COORDONNATEURS EN MATIERE DE SECURITE
ET DE PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la consultation menée sous forme de procédure adaptée,

DECIDE

Article 1 :

Un marché de fournitures courantes et services sous forme d'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents est conclu avec les sociétés :

- COBAT-COPREV, Parc tertiaire du Rotois, Bâtiment B, Route de Oignies, 62710 COURRIERES, représentée par M. Christian KERMAN, Gérant,
- ASSISTANCE CONSEIL INGENIERIE (ACI), 5 rue Amédée Levasseur, 60220 BOUTAVENT, représentée par M. Sébastien FAUCHOIS, Directeur.

Article 2 :

Les montants de commandes prévus pour la durée totale de l'accord-cadre sont les suivants : minimum 25.000 €/HT et maximum 150.000 €/HT, sur 4 ans.

Article 3 :

Le marché est conclu pour une période de quatre ans.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 12 juin 2023.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

13 JUIN 2023